



**Intervention de Bruno CHAVANAT  
Conseiller Communautaire de Rennes Métropole  
Conseiller Municipal de Rennes  
Conseil Communautaire du 20 novembre 2008  
Renouvellement de la fiscalité additionnelle sur les ménages**

Monsieur le Président,

Le débat sur l'impôt est un débat important pour trois raisons.

- C'est un débat de principe puisque l'autorisation de prélever l'impôt métropole n'avait été donnée que **pour la durée du mandat précédent**.
- C'est un débat qui concerne l'un des sujets les plus discutés dans cette assemblée. Ceux qui étaient là s'en souviennent. Le débat de 2004-2005 avait dû être reporté de quelques mois, tant il y avait de **raisons d'hésiter à prélever l'impôt**
- C'est enfin un débat qui engage l'avenir pour 6 ans. A cet égard, il est inséparable du contexte financier global auquel notre assemblée va avoir à faire face au cours des prochaines années. L'impôt métropole doit en effet être replacé dans le contexte des **dépenses prévisibles et des recettes attendues**. C'est en considération des unes et des autres que nous pouvons utilement décider.

Dans ce débat important, il faut donc **regarder le passé et l'avenir**.

Que nous dit le passé ? (c'est-à-dire les trois années au cours desquelles un total d'environ 20 millions d'impôts ont été prélevés sur les familles de la métropole)

- Le passé nous dit d'abord que, **financièrement, l'impôt n'était pas nécessaire**.
  - o Ni du point de vue des **dépenses de fonctionnement**, car nos ressources fiscales (TP et versement transport) étaient bien suffisamment dynamiques pour ne pas avoir à prélever en plus un impôt sur les familles ;
  - o Ni du point de vue de **l'investissement**, car nous sommes très faiblement endettés (à peine plus d'un an d'encours de la dette par rapport à l'épargne brute) et qu'en plus les taux étaient particulièrement bas au cours des trois dernières années.
- La réalité c'est que **nous avons constitué une cagnotte sur le dos des familles** et que nous avons utilisé la cagnotte pour nous désendetter au moment où précisément, compte tenu de notre niveau d'endettement et des taux peu élevés, il fallait mieux recourir à l'emprunt.

Par ailleurs compte tenu des tensions sur le pouvoir d'achat, le prélèvement sur les familles est particulièrement inopportun, ce d'autant que le montant apparemment faible s'ajoutait aux augmentations fiscales considérables décidées depuis 2004 par la région et par le département. Or le contribuable regarde le total. **C'était donc une décision financièrement injustifiée et socialement injuste.**

Maintenant regardons vers l'avenir. L'avenir est sûrement moins rose que n'ont été les quinze dernières années en termes financiers.

Sur les **quatre grandes familles de ressources** sur lesquelles nous pouvons compter, aucune ne se présente sous un jour très favorable.

- La **fiscalité des entreprises** risque de pâtir, on le voit déjà du contexte économique global,
- **L'emprunt** va probablement se renchérir,
- **Les dotations de l'Etat** ne sont pas promises à la hausse compte tenu de la nécessité de retrouver des marges pour les finances publiques,
- **La fiscalité sur les ménages** sera sûrement moins facile à solliciter dans un contexte tendu pour le pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, certains diront : mais pourquoi donc se priver de la possibilité de prélever un impôt, ce d'autant que les postes de dépense ne manquent pas ?

A cette question, je crois qu'il faut apporter une réponse extrêmement claire, celle-là même que nous étions un certain nombre à porter lors du précédent débat. Cette réponse est la suivante.

- 1/ On ne prélève pas un impôt lorsqu'il n'est pas nécessaire. Il faut que la situation financière de l'année précise pour laquelle l'impôt doit être prélevé le justifie. Donc **non à un « impôt de précaution »**. L'expérience des trois dernières années a montré que l'impôt métropole était un impôt de précaution, un « impôt cagnotte ». **Or l'impôt n'est pas fait pour ça.**
- 2/ Pour savoir si l'impôt est indispensable, pour autoriser le prélèvement d'un impôt pour les six ans à venir, il faudrait au minimum que l'on ait une perspective financière qui mette en regard les dépenses à prévoir et les recettes que l'on attend de l'impôt. **On ne vote pas un impôt à l'aveuglette.**

Donc nous ne refusons pas par principe tout l'impôt mais nous voulons décider en connaissance de cause. Tant que nous n'aurons pas de perspectives financières sur les dépenses et les recettes, nous ne voterons pas un chèque en blanc.

